

DPAA.BM.C.E.29.9.84

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE ET SUPERIEUR

DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION
SCOLAIRE

DIRECTION DU PERSONNEL ET DES
AFFAIRES ADMINISTRATIVES

SERVICE DU PERSONNEL

85/513 du 11/1/85

DECRET N° /RESS-DG.S-DPA-SP-P3
portant titularisation et nomination des Professeurs Certifiés de 1^{er} échelon stagiaires des cadres de la catégorie A hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo au titre de l'année 1983

LE PREMIER MINISTRE,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 6 Juillet 1979 ;

D.F.P.

(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

(/u l'arrêté n° 2087 du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret 62/130/13 du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret 70/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la de la catégorie A ;

(/u le décret 64/165/FP-DE du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret 65.170/FP-DE du 25.6.1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires ;

(/u le décret 63/61/FP-DE du 26.3.63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment ses articles 7 et 8 ;

(/u le décret 67/304/FP-DE du 30.9.67 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'Enseignement Secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 du décret 64/165/FP-DE du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;

(/u le décret n° 84/856 du 6.8.1984 portant nomination du Premier Ministre ;

(/u le décret n° 84/858 du 13.8.84 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret 84/860 du 20.8.84 portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;

(/u le procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire en date du 23.7.84.

(/u l'ordonnance n° 019/84 du 23.8.84 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 6 Juillet 1979 ;

DECRETE

.../...

D.G.B.

D.C.F.

SECRET :

Article 1er : Les Professeurs Certifiés de 1^{er} Echelon stagiaires des cadres de la catégorie A hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo dont les noms suivent sont titularisés au titre de l'année 1983 et nommés Professeurs Certifiés de 1^{er} Echelon : indice 830. Acc: 1 an.

- BANDANGA EYOMINGO Jean	F/C du 4.10.83	- Ouesso
- BASSILOUA Daniel	P/C du 4.10.83	- Ouesso
- BATOUENI Sylvain	F/C du 4.10.83	- Brazzaville
- BATSINDILA Félix	P/C du 4.10.83	- Brazzaville
- BIDOINGA Alphonse	P/C du 26.10.83	- Makoua
- BINTSAMOU Dieudonné	P/C du 4.10.83	- Pointe-Noire
- BIYOUNI MATOUKONA Oscar	P/C du 4.10.83	- Kinkala
- BOUATSAKI Alphonse	P/C du 4.10.83	- Brazzaville
- BOUYA	P/C du 1.10.83	- Makoua
- CALILET Philémon	P/C du 15.11.83	- Makoua
- DIAMONA Ferdinand	P/C du 11.10.83	- Pointe-Noire
- EBY-KANDA BONAZEBI Séraphin	P/C du 11.10.83	- Ouesso
- GANONGO GILNOMI IKIA	P/C du 13.10.83	- Pointe-Noire
- ILIUD Marthe Zoé	P/C du 4.10.83	- Brazzaville
- KIMBOULA Albert	P/C du 4.10.83	- Gamboma
- KIMPOSSO Marcel	P/C du 4.10.83	- Brazzaville
- KISSANI René	P/C du 4.10.83	- Ouesso
- KOUNZI Jean Maurice	P/C du 4.10.83	- D/ville
- KOUK. Guy Blaise Edmond	F/C du 4.10.83	- D/ville
- LOUMINGOU Gaston	P/C du 4.10.83	- D/ville
- MAMBEKA Pascal	F/C du 16.10.83	- Makoua
- MAYOUMA Ferdinand	P/C du 4.10.83	- D/ville
- MIANTANI Clément	P/C du 4.10.83	- Plateaux
- MITORI Edouard	P/C du 6.10.83	- Makoua
- MOUNGUILLO Pascal	P/C du 4.10.83	- Loubomo
- MOUTETE Joseph	P/C du 15.10.83	- Mouyondzi
- MPOUO MOUFUILLI	P/C du 4.10.83	- Pointe-Noire
- NSINGOULOU Raoul	P/C du 4.10.83	- Brazzaville
- NTANI Alain	F/C du 24.9.83	- Makoua
- NZO NZI Pierre	F/C du 11.10.83	- Pointe-Noire
- OKISSA LEBOL Frédéric Aimé	P/C du 4.10.83	- Stage en France
- ONTE Joseph	P/C du 4.10.83	- Brazzaville
- PAMBOU Bernard	P/C du 4.10.83	- Brazzaville
- PAPA Jonas	F/C du 4.10.83	- Brazzaville
- SAMBI Albert	P/C du 26.10.83	- Makoua
- SAROUISSE Jean	P/C du 4.10.83	- Makoua
- TSEMBO Edouard	P/C du 4.10.83	- Brazzaville
- UTUZOLELE Joao Timothé	P/C du 22.11.83	- Brazzaville
- ATSEKE Laurent François	P/C du 13.11.83	- Ouesso
- VOUNDOU Marcel	P/C du 4.10.83	- Brazzaville
- WAKBA Jacques	P/C du 4.10.83	- Brazzaville
- MBOUNGO Raymond	P/C du 4.10.83	- Plateaux
- NSIMBA Daniel	P/C du 4.10.83	- Gamboma

.../...

Article 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 11 AVRIL 1985

PAR LE PREMIER MINISTRE,

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE ET SUPERIEUR,

Daniel A. B. D. I.

LE MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

Bernard COMBO MITSIONI...

Isaac Edouard POUNGUI.

LE MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET,

Itiki Ossétoumba LEMOUNDZOU.

ANNEXES :

MESS-CAB..... 2
DCAS..... 2
DPA..... 4
DTP..... 2
DGE..... 2
DCF..... 2
B/SOLDE..... 2
B/COURRIER..... 4
INTERESSES..... 43
DOSSIERS DPA..... 43
JORPC..... 2